

ORGANISATION DE LA REPRISE A PARTIR DU 18 MAI

I - Organisation générale

Les élèves de 6^{ème} seront accueillis les lundis et jeudis

Les élèves de 5^{ème} les mardis et vendredis.

Pas d'élèves le mercredi matin

Des séances de cours de 50 minutes.

Les classes seront divisées en demi-groupes.

Chaque demi-groupe aura une salle attitrée, ce seront les professeurs qui changeront de salle et non les élèves.

Chaque élève occupera toujours la même table sur laquelle il collera une étiquette (cela se fera le premier jour de la reprise, soit deux étiquettes à la fin de la première semaine avec 1 étiquette d'un élève de 6^{ème} et une étiquette d'un élève de 5^{ème})

Si la reprise des niveaux 4^{ème} et 3^{ème} est décidée pour le mois de juin, ces classes seront accueillies selon les mêmes principes.

Le collège scolarisera donc sur une même journée 2 niveaux avec des horaires décalés entre eux : rentrée à 8h puis à 9h, récréation à 10h puis 11h, déjeuner à 12h puis 13h, reprise des cours à 13h puis à 14h ...

Port du masque obligatoire par tous dans les circulations et en classe.

Interdiction d'accès dans l'établissement pour les parents.

Formation par Marjorie Savignac avec 2 dates de classe virtuelle (jeudi 14 et vendredi 15 à 11h) pour rappeler aux personnels les consignes sanitaires relatives au COVID 19 à diffuser auprès des élèves

II - Organisation d'une journée type pour les classes de 6^{ème} et de 5^{ème}

1) Accueil des élèves entre 7h45 et 8h

Les élèves feront leur entrée à 8H par **deux portails** différents selon leur classe.

- les élèves des classes B, C , D rentreront par le portail « Chemin Sainte-Adèle »
- les élèves des classes E,F,G,H rentreront par le portail du gymnase

L'accès principal est condamné pour les usagers et personnels : affichage pour indiquer les nouvelles modalités d'accès.

Les personnels accéderont au collège par le portail de l'internat.

Un surveillant sera présent à chaque entrée des élèves et sera vigilant sur le port du masque et la distance physique (1mètre) entre chaque jeune. Distribution de masques aux élèves non équipés.

Les élèves devront ensuite passer systématiquement aux toilettes pour se laver les mains

Mesures d'organisation :

- **deux AED pour les entrées et les sorties**

- **deux AED pour réguler l'entrée aux toilettes (entrée 4/4 des élèves aux toilettes).**
- portes du hall continuellement ouvertes (prévoir fixation pour le maintien de leur ouverture) pour éviter que les élèves ne touchent les poignées
- aucun AED ne sera affecté au poste vie scolaire le matin à 8h.

2) Montée en classe de 8h à 8h05

Les élèves se rangent par demi-classes sur des emplacements nouvellement tracés et indiqué indiqués au sol : 14 zones à délimiter (2 zones pour chaque classe)

Les professeurs viennent chercher les élèves et assurent une montée dans les classes dans le respect de la distanciation entre élèves et entre chaque groupe.

Répartition des groupes par salle et accès :

| Zone | Groupe | Salle | Accès |
|----------------------------------|--------|-------|---|
| 1 ^{er} étage pair | D1 | 102 | Porte du hall puis escalier du CDI |
| | D2 | 106 | |
| | C1 | 114 | |
| | C2 | 116 | |
| 2 ^{ème} étage pair | B1 | 204 | Escalier préau |
| | B2 | 208 | |
| 3 ^{ème} étage « est » | E1 | 301 | Passage par le foyer puis accès au 3 ^{ème} étage par l'escalier à proximité salle de musique |
| | E2 | 305 | |
| | H1 | 315 | |
| | H2 | 317 | |
| 3 ^{ème} étage « ouest » | F1 | 307 | Escalier à proximité de la salle de permanence 1 |
| | F2 | 309 | |
| | G1 | 311 | |
| | G2 | 313 | |

Cas particulier de la 1ère heure de cours le lundi 18 ou le mardi 19 à 8h : les professeurs font entrer les élèves 1 à 1 et les installe à la table qui leur désigne en s'appuyant sur sa connaissance.

3) Organisation des heures de cours

Principe d'occupation d'un espace unique pour les élèves et les classes (cf organisation générale)

Les portes des salles de cours resteront continuellement ouvertes afin d'éviter la contamination par les poignées de portes.

Pas de prêt de matériel entre élèves

Les enseignants auront un jeu de stylos pour tableau individuel, un tampon effaceur.

Les claviers des PC seront filmés, ce qui permet un nettoyage régulier sans endommagement

Vaporisateur avec eau de javel diluée + essuie-tout à disposition pour nettoyer, entre 2 professeurs, le bureau, le clavier du PC, la souris et la télécommande du vidéo projecteur. Nettoyage effectué par le professeur qui quitte la salle.

Essuie-tout usagé jeté dans la poubelle à pédale équipée d'un sac renouvelé 2 fois par jour.

Un distributeur de gel sera fixé au mur dans chaque salle.

Une table est installée sur le côté de la salle pour distribution/dépôt de document aux élèves

Rapatriement des manuels scolaires pour remise dès le 1^{er} jour aux élèves.

Les élèves apportent tous les jours leur matériel (cahiers + manuels)

Faire l'appel sur Pronote pour permettre le suivi des présences/absences par la Vie scolaire

4) Interclasses

Aux interclasses, les élèves restent dans les salles et les professeurs changent de salle

Les portes restent ouvertes

Des AED sont positionnés sur chaque zone et assurent une surveillance

5) Récréations de 9h50 à 10h10

L'enseignant qui quitte la salle veille à l'aération de la pièce (fenêtre ouverte)

Pour éviter un afflux d'élèves dans les couloirs et les escaliers, le surveillant responsable de la zone passe successivement dans les salles et donne l'autorisation de sortir en faisant en sorte de laisser une distance raisonnable entre chaque élève (au moins un mètre) et chaque groupe

3 surveillants dans les étages : 1^{er} étage pair, 3^{ème} étage est et 3^{ème} étage ouest

Pour le 2^{ème} étage pair (salles 204 et 208) : les 2 enseignants coordonnent les sorties.

Dès que toutes les classes sont sorties, les surveillants vont dans la cour.

Pendant ce temps **deux surveillants assurent l'entrée dans les toilettes (4/4)** pour le lavage des mains.

Remontée en classe comme à 8h gérée par les professeurs.

Augmenter durée de récréation de 5mn

6) Pause méridienne et déjeuner

Sortie des cours à **11h55** :

- 3 surveillants pour organiser la sortie des salles comme à **10h** ; les professeurs gèrent en 204 et 208
- 2 AED aux deux portails pour la sortie des externes

Gestion des « DP » à partir de 12h05

- Passage des élèves aux sanitaires pour se laver les mains
- Organisation d'une file d'attente le long des vitres du hall avec des marquages au sol éloignés d'un mètre ;
- Le surveillant de passage self laisse entrer élèves 4 par 4 dans le hall
- Entrée dans le self 2 par 2 : enlèvement du masque (poubelle à pédale spéciale) puis usage du gel hydro alcoolique – Contrôle par un AED
- Récupération du plateau : mobiliser un personnel d'intendance
- Ligne de self avec espacement (marquages sols) ; distribution des couverts, pain, verre et bouteille d'eau par un agent en bout de ligne de self
- 1 AED veille à l'installation des élèves en quinconce : les chaises en trop seront enlevées : aucun élève ne s'installe à une place déjà utilisée
- Suppression des pichets
- Quand le repas est terminé, l'élève jette ses débris et ramène plateau à la plonge
- Lavage des mains au point d'eau du réfectoire puis remise du masque
- Sortie du self et puis passage par l'étude 2 qui est ouverte (2 portes à bloquer) pour une sortie dans la cour
- Retour des externes à partir de 13H : réouverture des 2 portails et présence de 2 AED
- Remontée en cours à 13h05

7) Récréation de l'après-midi à 13h55

Cf protocole de récréation de 10h

Remontée en classe à 14h15

A l'issue de la dernière heure de cours, ne pas faire remettre les chaises sur les tables

8) Sortie des élèves à 15h10 ou 16h selon les mêmes portails que l'entrée

Passage par les sanitaires pour un lavage des mains

2 surveillants ; pas de contrôle des carnets.

III – Gestion des situations problématiques

1° Problème des élèves qui ont besoin d'aller aux toilettes :

- pendant les heures de cours : les professeurs peuvent autoriser les élèves à se rendre **seul** aux toilettes sous le préau : la responsabilité de l'enseignant n'est pas engagée dans la mesure où c'est une consigne écrite du chef d'établissement
- Pendant les interclasses : le surveillant de zone autorise l'élève à descendre aux toilettes du préau où un AED sera présent.

2° Problème d'un élève qui ne respecte pas les consignes sanitaires (distanciation, port du masque ...)

Il s'agit d'un motif d'exclusion immédiate de la classe.

Aucune négociation possible sur le respect des gestes barrières.

Conserver le discernement entre le manquement accidentel et l'attitude délibérée de non respect du cadre sanitaire

Prévenir les CPE ou l'équipe de direction par portable qui gèrera la situation

3° Problème d'un élève susceptible de maladie :

- les symptômes : plusieurs éternuements, état fébrile ou quinte de toux sèche soutenue.
- Prévenir CPE ou la vie scolaire en signalant l'heure des premiers symptômes
- Une CPE (masque + visière + sur-blouse) viendra prendre en charge l'élève, le conduira vers la chambre de l'infirmerie (lit évacué) pour l'isoler.
- Appel immédiat des familles pour venir récupérer l'enfant.
- L'infirmière scolaire est prévenue : elle entre en contact avec la famille et assure à distance le suivi de la situation
- Nettoyage à l'interclasse suivante de la zone susceptible d'avoir été contaminée.

4° Cas particulier de La Fouillade

- Pas de changement d'horaire (entrée, récréation, cantine)
- Traçage dans la cours des zones de regroupement des élèves
- Utilisation des salles de RDC pour les 6^{ème} et des salles de l'étage pour les 5^{èmes}
- Les professeurs coordonnent les sorties de classe
- Même procédure que VDR pour lavage de mains
- Déjeuner à la cantine municipale dans le respect du protocole sanitaire.
- Si suspicion de maladie, gestion par Léopol sur protocole VDR et élève confiné dans bureau direction.

5° Mission des AESH

Les AESH qui suivent des élèves de 6^{ème} et/ou de 5^{ème} effectuent leur rentrée le lundi 18/05

En fonction de la présence des élèves, leur emploi du temps sera défini à ce moment-là.

Compte tenu de la proximité corporelle induite par la mission d'accompagnement d'enfants en situation d'handicap, le respect des mesures de protection des personnels et des enfants accompagnés doit faire l'objet d'une prise en compte particulière : le port du masque est donc indispensable pour les enfants et les AESH afin de répondre au risque de non distanciation physique.

6° Fonctionnement de l'ULIS

Vu avec l'équipe d'ULIS le jeudi 14/05

7° Situation de l'EPS

Protocole particulier vu avec l'équipe d'EPS le jeudi 14/05 à 16h30

1. ORGANISATION

Cours d'1h à Villefranche et 2h à LF ; 2 profs en parallèle ; possibilité de travailler sur le synthétique, en salle de cours ou dans la grande étude

2. APPEL

A faire en début de ½ journée (8h et 13h) sur papier qu'un surveillant viendra chercher

3. CIRCULATION DES GROUPES

8h ,10h, 13h et 14h : aller chercher son groupe dans la cour de récréation

9h et 11h : arrêter la séance 10' avant pour lavage des mains (sanitaires sous préau) et monter jusqu'à la salle avec 1^{er} groupe puis prendre en charge 2^e groupe (respecter plan de circulation en fonction des salles)

4. MASQUES

Le port est obligatoire pour enseignant et élèves pendant tout le cours mais une adaptation est possible par les enseignants en fonction des préconisations des IPR

5.SANITAIRES : Toilettes du synthétique fermées donc en cas d'extrême urgence, appeler la CPE ou la direction qui prendra en charge l'élève

6 - MATERIEL OBLIGATOIRE :

-venir en tenue de sport pour l'EPS

-1 sac avec 1 serviette, 1 gourde remplie et 1 casquette (serviette à laver après chaque cours)

-des bouteilles d'eau et des serviettes à prêter seront disponibles (voir où ?) en cas d'oublis par les élèves

-les professeurs d'EPS informeront les parents de leur classe par mail

IV – Les questions pédagogiques

Références :

Circulaire ministérielle du 4 mai 2020 relative à la réouverture des écoles et établissements et aux conditions de poursuite des apprentissages

Document réalisé par les IPR de l'académie de Toulouse « Reprise progressive dans les établissements du second degré : éléments pédagogiques et éducatifs »

1° Quel objectifs et contenus pédagogiques ?

- concentrer les dernières semaines sur les compétences et/ou les aspects du programme dont la maîtrise paraît indispensable pour la poursuite des apprentissages l'année prochaine ;
- se référer aux consignes des IPR qui vont accompagner les professeurs dans cette nouvelle étape
- évaluer de manière non chiffrée le travail des élèves pendant le confinement et lors de la reprise ; mise en place pour le 3ème trimestre d'un bulletin adapté au contexte ;
- valoriser ce que les élèves ont pu acquérir pendant cette période, notamment en terme d'autonomie, d'investissement, d'organisation ...
- ne pas hésiter à aborder dans le cadre de votre discipline des problématiques relatives à la situation sanitaire pour **éclairer** nos élèves avec des éléments rationnels, scientifiques et combattre la désinformation constatée

2° Quelle continuité pédagogique pour les élèves qui ne reviennent pas ?

Dans la mesure du possible, on essaie de faire en sorte que tous les élèves, ceux qui reviennent au collège comme ceux qui ne reviennent pas, bénéficient des mêmes contenus pédagogiques :

- les enseignants de retour devant les élèves déposent dans le cahier de texte de Pronote le contenu des séances réalisées au collège pour permettre aux élèves qui ne reviennent pas de suivre cet enseignement ;
- les enseignants qui ne peuvent pas revenir en classe prolongent le dispositif de continuité pédagogique pour tous les élèves en **déposant des ressources pédagogiques dans le cahier de texte de Pronote et en assurant des classes virtuelles.**

L'horaire de ces classes virtuelles sera indiqué dans l'emploi du temps de Pronote et l'appel sera réalisé comme en présentiel.

On rappelle que si le retour au collège n'est pas obligatoire, par contre, l'obligation d'instruction demeure.

Les familles sont donc tenues de faire en sorte que les élèves qui ne reviennent pas au collège bénéficient de la continuité pédagogique.

Il conviendra donc de rapidement signaler les élèves qui ne reviennent pas et qui ne participent à la continuité pédagogique.